



## Démarches à effectuer pour retour en france

Par **Bababdou**, le **19/05/2012** à **18:58**

Bonjour,

Je voudrais rentrer par mes propres moyens et définitivement en métropole que j'ai quitté en 1967, mais je n'ai personne là-bas.

J'ai visité les sites de la M.F.E et de U.F.E, mais c'est assez flou et général comme renseignements et le Consulat demeure muet.

Vous est-t-il possible de me renseigner pratiquement sur les démarches que je dois entreprendre, me recommander à un service ou à une association qui pourraient éventuellement m'aider à me réinsérer ?

Je ne voudrais pas partir à l'aveuglette et me retrouver toute seule à la rue sans savoir comment faire ou où m'adresser.

Merci de l'intérêt que vous porteriez à mon message.

Par **amajuris**, le **19/05/2012** à **20:10**

bjr,

quelle est votre nationalité ?

cdt

Par **Bababdou**, le **19/05/2012** à **20:58**

Je suis de nationalité Française et je vis en algérie.

Par **Tisuisse**, le **20/05/2012** à **07:55**

Bonjour,

Alors, vous ne rentrez pas en Métropole car l'Algérie n'est pas un département d'outre-mer ou un territoire d'outre-mer, c'est un état indépendant.

Vous passez par la même procédure que tout étranger doit suivre s'il veut s'installer en France à savoir direction première, votre ambassade ou votre consulat de France.

Par **Bababdou**, le **20/05/2012** à **10:54**

Bonjour Tisuisse.

Un petit bonjour, bjr ou salut, à une vieille dame, au début de votre réponse m'aurait fait plaisir. Merci de votre réponse, pour la nuance et pour le cours de sémantique que avez bien voulu me donner pour le mot "métropole" (on apprend à tout âge ou peut-être que je suis vieux jeu en usant de ce terme). C'est du au fait que je suis Française d'Algérie?

Je ne suis pas étrangère et vous avez mal lu mon message qui est on ne peut plus clair. mon ambassade et mon consulat restent muets quant à ma demande et je ne quémante pas, je cherche une réponse.

Merci encore une fois.

Par **amajuris**, le **20/05/2012** à **11:09**

bjr,

si vous êtes française aucun problème pour rentrer en france puisque c'est votre pays. ensuite pour vivre en france puisque cela semble être votre question, tout dépend des moyens dont vous disposez pour vous installer et vivre en france.

comme vous écrivez être une vieille dame vous devez bénéficier d'une retraite ou d'une pension de reversion acquise en algérie, celle-ci ne sera peut être pas suffisante pour vous vivre en france.

c'est le rôle d'un consulat de répondre aux questions de ses ressortissants en pays étranger.

cdt

Par **Bababdou**, le **20/05/2012** à **12:18**

Merci beaucoup pour votre aimable réponse.

Le consulat n'a pas répondu ou ne veut pas répondre à mes mails (période électorale oblige ou peut-être amalgame que je comprend très bien).

Mais pour moi, ce n'est pas un problème financier, loin de là, c'est plutôt un problème d'accueil, d'orientation ou de suggestions. Je ne vais quand même pas descendre d'un avion sans savoir où aller. Je ne pars pas à l'aventure à mon âge, je n'ai plus le temps.

Merci à vous.

Par **Tisuisse**, le **20/05/2012** à **12:37**

Si vous êtes de nationalité française, vous devez être en possession d'un passeport français pour vous rendre en Algérie. Dans ce cas, votre passeport français ne nécessite aucune formalité pour vous permettre de revenir vous installer dans votre pays, la France.

Maintenant, si vous êtes née en Algérie, à l'époque où l'Algérie était encore sous protectorat français, donc avant mars 1962, avant l'indépendance de l'Algérie, et si vous ne détenez pas de passeport français c'est que l'indépendance de l'Algérie vous a fait perdre, comme pour tous vos compatriotes, la nationalité française pour devenir automatiquement algérienne. Dans ces conditions, oui, vous devez faire toutes les formalités administratives indispensables comme tout étranger désirant venir s'installer en France.

Par **amajuris**, le **20/05/2012** à **13:07**

bjr,  
pour ce genre de démarche il vaut mieux se rendre au consulat ou les contacter par téléphone car vu le nombre de demandes de ce genre qu'ils doivent recevoir par ce type de contact, je ne suis pas surpris qu'ils ne répondent pas.  
cdt

Par **Bababdou**, le **20/05/2012** à **16:15**

Bonjour, Amatjuris.

Je crois que vous avez raison et c'est ce que je vais faire. J'habite à 300 Km d'Alger et cela me fera une trotte, mais.....

-----

Bonjour Tisuisse.

Je suis en possession d'une CNI Française, d'un Passeport Français, je suis inscrite sur la liste consulaire et possède une carte consulaire, j'ai voté aux deux tours de la présidentielle et voterai pour les législatives dès le 23 mai prochain.

Mais pour ne pas me répéter, je vous renvoie à mes messages précédents que vous n'avez évidemment pas bien lu (ou est-ce mon français?)

-----

Merci à tous les deux pour vos réponses, votre intérêt et votre patience.